



# Règles pour bien vivre ensemble!

## **Article 1 : Chacun a le droit d'être respecté.**

### **Toute violence est strictement interdite.**

Les élèves ne doivent sous aucune forme porter atteinte à autrui :

- ✓ les bagarres, les bousculades, les croche-pieds sont interdits.
- ✓ La méchanceté, les moqueries, les mensonges sur les autres enfants et les insultes sont interdits. (Les élèves doivent s'adresser au maître de surveillance en cas de différend avec un camarade).

### **Politesse, respect, honnêteté.**

L'ensemble des élèves et des adultes de l'école se doivent respect mutuel.

- ✓ les gros mots et la vulgarité sont interdits.
- ✓ les élèves s'adressent poliment à leur camarade et aux adultes de l'école (on ne coupe pas la parole, on frappe avant d'entrer, on applique le « SBAM » Sourire, Bonjour Au revoir, Merci....)
- ✓ Les élèves n'ont pas à contester les consignes et les règles fixées par les adultes. En cas de désaccord, ils s'expliquent calmement et poliment.

## **Article 2 : La cour de récréation est l'espace de tous les élèves.**

### **Les élèves doivent respecter l'espace de jeu de chacun.**

- ✓ les jeux violents sont interdits.
- ✓ Les boules de neige sont interdites.
- ✓ Les plannings et les règles de bonne utilisation des jeux de cour doivent être respectés. Les jeux de ballons sont réglementés. Le matériel est installé et rangé correctement par la classe concernée qui en a la responsabilité et s'organise seule et sans conflit. A la sonnerie, le matériel doit être rangé sans délai.
- ✓ Les élèves de l'élémentaire ne doivent pas déranger les élèves de maternelle en récréation.

## **Article 3 : les élèves sont toujours sous la responsabilité d'un adulte.**

### **Les élèves doivent demander l'autorisation pour circuler dans l'école et les déplacements se font dans le calme.**

- ✓ A 8h15 et à 13h30, lorsque les élèves sont entrés dans l'école, ils sont sous la responsabilité de l'enseignant et ont l'interdiction absolue de ressortir de l'école. A 8h15 (8h35 le mercredi) l'élève se présente tout de suite dans sa classe.
- ✓ Les élèves se déplacent dans les locaux en rang et en silence.
- ✓ Il est interdit de courir et de crier dans les couloirs de l'école.
- ✓ Pendant la récréation, il est interdit de retourner dans les classes, d'aller aux toilettes sans demander l'autorisation.

## **Article 4 : un environnement propre et du matériel en bon état.**

### **Les élèves doivent respecter le matériel et l'environnement.**

- ✓ Les locaux et le matériel ne doivent subir aucune dégradation intentionnelle
- ✓ Les déchets sont déposés dans les poubelles prévues à cet effet.

## **Article 5: l'école est un lieu d'apprentissage.**

### **Les élèves doivent adopter une attitude propice à leur réussite**

- ✓ Les élèves doivent avoir régulièrement leur matériel scolaire (trousse, cahiers) et en prendre soin.
- ✓ En classe, les élèves se concentrent sur leur travail et fournissent les efforts nécessaires.
- ✓ Les gâteaux, bonbons, chewing-gums...sont strictement interdits.

### **Le non-respect du règlement entrainera des sanctions :**

***Isolement dans la cour, privation partielle de récréation, privation des jeux de cour, copie du règlement, réparation, remarque, avertissement, information et convocation des familles...***